

Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 janvier 2014

L'an deux mil quatorze le trente et un janvier à vingt et une heures, le Conseil Municipal de Serqueux, légalement convoqué en date du 21 janvier 2014 s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Jackie DUFRESNOY, Maire.

Étaient présents : Messieurs DECOUDRE Fernand, GIELEN Fernand, LECOMTE Pascal, COLLET Éric, DELBOULLE Yvan, LEVARLET Morgan, GOUBERT Gérard et PELVILLAIN Didier, Mesdames LEROUX Corinne, LESEUR Béatrice, GIGUEL Claudine, NÉNOT Sylvie et LOUIS Ginette.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : Mme NÉNOT Sylvie

Le procès-verbal de la précédente réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal avec leur convocation.

Une observation a été émise. Monsieur le Maire tient à donner une précision sur ce qu'il a dit dans son discours suivant « *il tient à signaler qu'il y a 5 ans, le temps scolaire était de 4,5 jours et lorsque la semaine était passée à 4 jours, les enseignants étaient contre cette décision. Aujourd'hui, ils manifestent leur mécontentement parce-que la semaine va passer de nouveau sur 4.5 jours.* ». Monsieur le Maire précise qu'il parlait des enseignants **au niveau national** et non des enseignants de l'école de Serqueux.

Ce procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire signale que c'est normalement la dernière réunion de ce conseil municipal et remercie tous les membres du conseil municipal pour leur soutien et leur disponibilité. En particulier, Mme NÉNOT Sylvie qui n'habite plus sur la commune. Il précise également que le conseil municipal n'a pas à rougir de son bilan.

Il espère renouveler son mandat.

Il signale aussi que la semaine dernière, il a eu une altercation avec Madame l'inspectrice de l'Éducation Nationale pour la réforme des rythmes scolaires. Suite aux diverses réunions avec les enseignants de l'école de Serqueux et les représentants de parents d'élèves, deux propositions d'aménagement d'horaires avaient été trouvées : 4 fois 0H45 par semaine ou bien 2 fois 1H30 par semaine. Madame l'Inspectrice n'avait pas compris ces deux propositions et a donné à Monsieur le Maire un ultimatum en l'obligeant à lui transmettre jusqu'au 31/01/2014 un document à compléter sur le projet éducatif et un courrier lui indiquant l'aménagement des horaires prévu à cet effet.

➤ Délibération N°01 : réalisation d'heures complémentaires par le personnel communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire, les agents titulaires, non titulaires, stagiaires et contractuels à temps non complet.

➤ le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

➤ de rémunérer les heures complémentaires sur la base du traitement habituel de l'agent ou de les faire récupérer sous forme de repos.

➤ **Délibération N°02 : contrat avec SADE Exploitation de Normandie pour l'entretien des hydrants**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une proposition de contrat entre la commune et Veolia Eau - SADE Exploitations de Normandie pour la vérification et l'entretien de l'ensemble des poteaux et bouches d'incendie (PI et BI) situés sur le territoire de la commune.

Considérant que la vérification effectuée par les pompiers n'a rien d'officiel. Il n'est qu'à titre indicatif et n'a aucune valeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

➤ **Délibération N°03 : adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Seine-Maritime (Article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi (www.cap-territorial.fr) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc..

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance précontentieux et contentieux en ressources humaines
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive *

- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Toute autre mission proposée par le Centre de Gestion

**La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.*

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime

➤ Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

➤ **Délibération N°04 : Assainissement « eaux usées » Réseau collectif - 9^{ème} tranche (Rue de la Voie) : demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime.**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier d'avant-projet établi par le Bureau d'études « B.E.T. Ingénierie & Conseil du Pays de Bray », maître d'œuvre, afin de réaliser les travaux de la 9^{ème} tranche d'assainissement « eaux usées » (Rue de la Voie) sur le territoire de la commune de SERQUEUX relatifs à la restructuration du réseau d'assainissement unitaire qu'il convient de remplacer.

Monsieur Le Maire rappelle que suite aux travaux de raccordement du réseau d'assainissement d'eaux usées sur le réseau collectif de la Ville de FORGES-LES-EAUX, et conformément au schéma d'assainissement et à l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement qui ont été effectués de 2002 à 2004, les travaux de la 9^{ème} tranche d'assainissement doivent être entrepris au plus tôt.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 234 800,00 € Hors Taxes pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement « eaux usées ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ d'adopter l'avant-projet et sollicite l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Département de la Seine-Maritime pour réaliser ces travaux rendus nécessaires pour la protection de l'environnement.

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

➤ **Délibération N°05 : Assainissement « eaux usées » Réseau collectif - 9^{ème} tranche (Rue de la Voie) : demande de subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie**

Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier d'avant-projet établi par le Bureau d'études « B.E.T. Ingénierie & Conseil du Pays de Bray », maître d'œuvre, afin de réaliser les travaux de la 9^{ème} tranche d'assainissement « eaux usées » (Rue de la Voie) sur le territoire de la commune de SERQUEUX relatifs à la restructuration du réseau d'assainissement unitaire qu'il convient de remplacer.

Monsieur Le Maire rappelle que suite aux travaux de raccordement du réseau d'assainissement d'eaux usées sur le réseau collectif de la Ville de FORGES-LES-EAUX, et conformément au schéma d'assainissement et à l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement qui ont été effectués de 2002 à 2004, les travaux de la 9^{ème} tranche d'assainissement doivent être entrepris au plus tôt.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 436 800,00 € Hors Taxes pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement « eaux usées ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ d'adopter l'avant-projet et sollicite l'attribution d'une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie_pour réaliser ces travaux rendus nécessaires pour la protection de l'environnement.

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention.

➤ **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait part de diverses informations à savoir :

- Un courrier de remerciements a été envoyé à la commune de la part de la fille de M. et Mme CLERGÉ Dominique pour le cadeau offert par des agents communaux et conseillers municipaux à l'occasion de son mariage.
- La grille tarifaire pour la redevance incitative 2014 est disponible en mairie ou sur le site de la commune.
M. DELBOULLE demande si cette redevance sera à payer par la feuille d'impôts ou bien au SIEOM.
Monsieur le Maire lui répond que cette redevance sera à payer au SIEOM par le biais d'une facture.
- Le SIEOM a envoyé un courrier pour nous signaler un dépôt sauvage d'ordures ménagères devant la déchèterie de Serqueux. La personne responsable a été retrouvée.
Pour le moment, la commune ne constate pas plus de dépôts sauvages sur sa commune depuis la redevance incitative.
Monsieur le Maire va soumettre au Président du SIEOM la possibilité de venir

- chercher les sacs prépayés directement à la déchèterie.
- Un bilan sur l'éclairage public a été effectué. Celui-ci révèle une économie de 102 145 KW ce qui représente une économie d'énergie de 64.58% et une économie de budget de 4 518 €.
Monsieur le Maire en profite pour dire qu'il souhaiterait continuer dans les opérations de remplacement d'ampoules énergivores.
 - Les représentants de parents d'élèves ont, comme la commune, envoyé un courrier au directeur d'académie pour le non remplacement de l'enseignante Mme OLIVIER, absente durant une semaine. En effet, il n'existe que 3 enseignants remplaçants pour toute la circonscription. Monsieur le Maire tient à signaler qu'une copie de son courrier a été notifiée à Madame la Députée.
 - Le Maire a reçu le bilan d'activités 2013 du comité des fêtes. M. le Maire précise que l'association bénéficie d'une subvention de 10 000 € versée par la commune et que la commune paie la moitié du feu d'artifice tiré au cours de la fête patronale soit 1 500 € supplémentaire. De plus, lors des différentes manifestations, la mairie met à disposition du comité des fêtes le tracteur, le camion ainsi que le personnel communal.
 - L'INSEE a publié les nouvelles populations légales des communes au 1^{er} janvier 2014. Pour Serqueux, celle-ci est de 998 habitants pour la population municipale et de 15 habitants correspondant à la population comptée à part. Pour les élections municipales, la commune sera soumise aux règles applicables aux règles des communes de moins de 1 000 habitants.
 - Lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes du canton de Forges les Eaux, le projet de maison médicale a été exposé. Ce projet va certainement voir le jour dans le bâtiment de l'ancien Pôle Emploi. Le projet de MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) est abandonné. Pour information, dans cette maison médicale, il y aura 2 médecins installés, 1 médecin collaborateur, 1 interne, 1 externe, 1 dentiste, 4 infirmières, 1 psychologue, 1 orthophoniste, 1 ostéopathe et 1 cardiologue.
M. DELBOULLE demande si à la place de l'ancien salon de coiffure, un podologue s'installerait.
Monsieur le Maire lui répond que non mais un autre projet est en cours.
Lors de celle-ci, le Président de la communauté de communes a demandé à nouveau si les représentants étaient d'accord pour que la communauté de communes paye le déficit de l'office du tourisme de 78 000 €. L'argument pour combler celui-ci était la fermeture du casino si l'office du tourisme venait à fermer. Monsieur le Maire a expliqué que cet argument était faux : le casino peut vivre sans l'office du tourisme ! Il a donc demandé un vote à bulletin secret et la majorité des délégués avaient également ce souhait. Monsieur le Maire a aussi demandé à ce que les délégués participant au conseil d'administration de l'office du tourisme se retirent du vote.
La majorité a voté le non-paiement de ce déficit.
 - La proposition du redécoupage cantonal vient de paraître. Le Préfet doit rendre prochainement sa décision. Notre canton deviendrait le canton n°12 de Gournay-en-Bray regroupant les cantons de Forges-les-Eaux, de Gournay-en-Bray et d'Argueil. Ce serait le plus gros (en surface) de Seine-Maritime comptant un peu plus de 35 000 habitants.
 - L'ancien médecin, M. BOUCHER Philippe, a envoyé un mail à la commune pour souhaiter ses meilleurs vœux de santé au conseil municipal ainsi qu'aux employés communaux et remercie la commune pour son intervention.
 - Le prix du béton prêt à l'emploi va subir une augmentation de 4% en moyenne à compter du 1^{er} février 2014.
 - Le « Relais » vient de transmettre son rapport annuel 2013 concernant les 2 points de collecte situés sur la commune (SuperU + déchèterie). La collecte ne cesse d'augmenter.
 - Un don de 190 € a été versé au CCAS de Serqueux pour 95 € et à l'école de Serqueux

pour 95 € par la famille de M. GIGUEL Jacques suite à son décès où Monsieur le Maire a rencontré beaucoup de difficultés pour trouver un médecin devant constaté le décès.

- La tenue du bureau de vote pour les élections municipales de mars 2014 a été établie.

M. GOUBERT : demande ce que la commune compte faire des pieds de lavande plantés en face NEXIRA.

Monsieur le Maire lui répond que ceux-ci seront plantés ailleurs et que de la gravelle seront mis à leur place.

M. DELBOULLE : signale que des personnes laissent leurs poubelles toute la semaine sur les trottoirs et cela occasionne une gêne pour le stationnement et le passage des piétons.

M. COLLET : souhaiterait organiser une exposition pour le 100ème anniversaire de la 1^{ère} guerre mondiale et obtenir l'autorisation de Monsieur le Maire qui ne la lui refuse pas. A cette occasion, il demande si la Wifi ne pourrait pas être installée dans la salle polyvalente. Monsieur le Maire lui répond que techniquement, cette opération n'est pas réalisable car la salle est trop loin par rapport à la mairie.

Mme NÉNOT : aimerait savoir si un projet d'installation pour une pharmacie a été déposé à la mairie à la place de l'ancien salon de coiffure. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une rumeur, aucun projet de ce type n'ayant été déposé.

M. GIELEN : évoque le problème de stationnement à l'entrée de la rue de l'Epinais (stade) qui entraîne une gêne pour les riverains tant sur le plan de la sécurité que sur la dégradation des accotements non aménagés à cet effet. Le conseil municipal devra étudier les diverses solutions pour remédier à cette situation.

Il signale que Mme BERTELLE qui travaille au bureau de Poste à Serqueux remercie l'agent communal, M. GUILLAUME Dominique, pour les travaux effectués proprement à l'intérieur du bureau de Poste.

Il termine son exposé en disant qu'il a été content de travailler avec Monsieur le Maire durant ses 6 ans. Il aimerait que ça dure mais le résultat des élections peut en décider autrement. C'est vrai que pendant notre mandat, nous n'avons pas pu faire tout mais les nouveaux élus en prendront conscience car la prochaine étape après les élections sera l'élaboration du budget. Les désirs sont faciles à avoir mais les recettes quant à elles sont difficiles à obtenir.

M. DECOUDRE : donne son au revoir car c'est pour lui sa dernière réunion de conseil municipal. Il indique qu'il a été très content de travailler avec tous les membres du conseil.

La séance est levée à 23H15